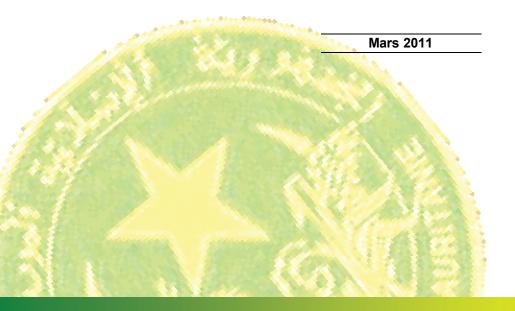


REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

HONNEUR - FRATERNITE - JUSTICE

DECLARATION DE POLITIQUE D'ENVIRONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE





A/ Introduction

a présente déclaration de politique de l'environnement et du développement durable s'inscrit dans une approche globale retenue par les pouvoirs publiques à l'issue des élections présidentielles de juillet 2009 qui se fonde sur des axes stratégiques inclusifs que sont:

- (i) la lutte contre la pauvreté,
- (ii) la transparence dans la gestion des affaires de l'Etat,
- (iii) la préservation de l'ensemble des ressources du pays, y compris les ressources naturelles, dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

Ces axes fondamentaux constituent des éléments stables, que l'ensemble des segments institutionnels doivent, dans un esprit de concertation, œuvrer à leurs consolidations.

Partant de cette vision stratégique, la présente déclaration de politique a pour objectif de réaffirmer la volonté des autorités publiques de développer une politique environnementale efficiente servant de levier principal au développement durable déjà garant pour tout développement économique et social harmonieux et centré sur l'Homme et son écosystème.

L'atteinte d'un tel objectif aura comme avantage une meilleure structuration du Département Ministériel doté de plus de moyens humains, matériels et financiers appropriés, d'outils juridiques efficaces et développant son action dans un environnement institutionnel favorable.

B/ Evolution du contexte

- L'économie mauritanienne est dominée par le secteur primaire (élevage, agriculture, pêches, mines) qui occupe 64% de la main d'œuvre nationale dans le secteur rural.
- L'élevage même s'il continue de jouer un rôle essentiel dans l'économie, reste vulnérable aux aléas climatiques
- L'agriculture est limitée en raison de sa dépendance vis-à-vis des précipitations et des modes d'exploitation non adaptés ce qui a provoqué une forte dégradation des sols.
- Le secteur des pêches qui contribue à hauteur de 6 à 10 % du PIB est fortement menacé par l'exploitation et les pollutions engendrées par l'accroissement du trafic sur les routes maritimes de l'Atlantique.
- Le littoral en raison d'une surexploitation intensive, est affaibli dans son rôle majeur de protection de l'hinterland et du milieu marin.
- La gestion des déchets liquides et solides constitue en milieu urbain un problème environnemental majeur.



- ➤ L'apparition de nouvelles menaces liées au développement de l'activité de prospection et d'exploitation minière et pétrolière est une donnée réelle, avec laquelle il faudrait désormais composer.
- L'avancée de la désertification en raison d'une pluviométrie irrégulière conséquence du dérèglement climatique est une donnée constante.

Conscient que son développement passe par la préservation de son environnement et pour faire face à une problématique environnementale récurrente et aux nombreux défis, la Mauritanie a crée en 2006 un Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre chargé de L'environnement qui évoluera en 2008 en un Ministère délégué auprès du Premier Ministre dont la mission est élargie au développement durable.

Cette conscience institutionnelle grandissante, combien important, reste tributaire des capacités opérationnelles du Département à mettre en œuvre les missions qui lui sont confiées et de servir de locomotive aux politiques de l'environnement surtout dans un cadre de compétences transversales.

Répondant à ces soucis et à la profonde nécessité de définir les contours d'une vision environnementale qui confirme et reconnaît le rôle fondamental et incontournable de l'environnement dans toute approche de développement, les orientations de la politique nationale en matière d'environnement et du développement durable s'articulent aujourd'hui autour des priorités nationales et des orientations stratégiques suivantes:

C/ Priorités nationales

- La réforme sectorielle focalisée essentiellement sur le développement des ressources humaines, matérielles et financières, la bonne prise en compte des diverses inter-sectorialités, la restructuration du secteur et son développement.
- La Bonne Gouvernance Environnementale qui s'articule autour de la planification/actualisation du PANE (approche programme), cadrage politique, institutionnel et juridique, programmation des interventions nationales et contributions extérieures (Budget Programme selon la Déclaration de Paris) et le suivi & évaluation du secteur;
- Préservation et valorisation des ressources naturelles dans une double logique de :
- répondre aux exigences des conventions internationales en matière d'adaptation au changement climatique et de conservation de la diversité biologique et de leur financement durable. Dans ce contexte s'inscrivent également les engagements relatifs à la Grande Muraille Verte (11 pays) et la ceinture verte de la ville de Nouakchott.
- promouvoir une comptabilité environnementale au bénéfice du développement durable dans une optique de contribution plus efficace des activités du secteur de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté (CSLP).
- Promotion des énergies renouvelables afin de réduire substantiellement la pression actuelle sur les ressources naturelles du pays
- Mise à profit des mécanismes nationaux, sous régionaux et internationaux en matière de recherche, d'éducation et d'information du public à une gestion durable de l'environnement



➤ Bonne gestion de l'environnement urbain (agenda 21) et du développement industriel ;

D/ Orientations Stratégiques

- 1. Renforcer les moyens institutionnels de gestion de l'environnement
- ➤ Renforcer la transversalité du Ministère Délégué auprès du Premier Ministère pour l'Environnement et le Développement Durable de façon à permettre la mise en œuvre efficiente de la politique nationale de l'environnement
- Èlaborer les documents stratégiques servant de cadres habilitants ou opérationnels pour l'action environnementale ainsi que les règles et les mécanismes de suivi évaluation.
- Actualiser le cadre stratégique environnemental (PANE) pour traduire les engagements et les partenariats environnementaux en actions concrètes mises en œuvre à travers un programme sectoriel conjoint multi acteurs et multi bailleurs.
- Mettre en œuvre les recommandations adoptées de la revue institutionnelle du secteur de l'environnement pour une meilleure fonctionnalité des entités en charge de l'action environnementale.
- ➤ Procéder à l'harmonisation des textes nationaux traitant de l'environnement entre eux d'une part et avec les conventions internationales ratifiées par la Mauritanie d'autre part.
- ➤ Intégrer de façon effective dans les programmes et cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté la dimension environnement et développement durable, en particulier la prise en compte du risque climatique.
- Développer la concertation dans la mise en œuvre des politiques environnementales.
- redynamiser les structures nationales et locales ayant en charge la gestion de l'environnement.
- Appuyer la gestion décentralisée et promouvoir la participation des populations locales dans la gestion environnementale.
- Elaborer et adopter des normes environnementales.
- Initier des programmes de formation et de renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux.
- Introduire les préoccupations d'ordre environnementales dans les cursus scolaires.
- Développer la communication en matière d'environnement.
- 2. Gestion intégrée des ressources naturelles
- Intégrer les risques de l'exploitation pétrolière et gazière dans la gestion ressources halieutiques.



- ➤ Gérer le développement du secteur minier et pétrolier en considérant les exigences de protection du littoral et du milieu marin.
- ➤ Intégrer l'exploitation des ressources pétrolières et minière dans la stratégie environnementale de développement durable.
- Etablir une corrélation entre le développement du secteur minier et la mise en valeur du littoral et du milieu marin
- ➤ Promouvoir la gestion participative des forêts et parcours pastoraux qui allie l'impérieuse nécessité de préservation du couvert végétal et l'incontournable exigence de l'exploitation Sylvo- pastorale.
- Réhabiliter la dimension environnement, notamment urbain, dans les politiques publiques.
- 3. Mise en œuvre des conventions internationales relatives à l'environnement telle que engendrée par la dynamique mondiale :
- Ratifier les conventions maritimes qui ne l'ont pas encore été.
- Mettre en œuvre l'ensemble des conventions internationales ratifiées, notamment les conventions majeures telles que les conventions sur le changement climatique, la biodiversité et la lutte contre la désertification.
- Participer activement aux processus des négociations multilatérales sur le régime climatique mondial et la biodiversité pour une meilleure conscience de la vulnérabilité de nos écosystèmes et en vue d'accroître la mobilisation de ressources financières générées par ces processus.

AMEDI CAMARA

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Fait à Nouakchott, le 17 mars 2011